

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES JEUNES

LA CHARTE

Le Conseil départemental des Jeunes a pour objectifs :

- D'intéresser les collégiens d'Eure-et-Loir à la vie publique
- De leur permettre de réaliser des projets collectifs
- De faire remonter les idées des collégiens, dans le but que soient mis en place des projets qui répondent aux attentes de l'ensemble des jeunes euréliens
- De renforcer les liens entre les collégiens élus et le personnel d'établissement
- D'apprendre aux jeunes à organiser leur pensée, et défendre et argumenter leurs projets devant un groupe.

Outre la mise en œuvre des projets concrets, les Conseillers départementaux Jeunes pourront par ailleurs, sur décision de l'Assemblée Départementale, être consultés pour avis sur des sujets qui les concernent directement et être missionnés par les élus adultes sur des thématiques particulières.

Dans le cadre de leur mandat de deux ans, les Conseillers départementaux Jeunes s'interdisent toute prise de position politique, philosophique et religieuse.

Ils ont été élus Conseiller départemental Jeune. Ce mandat leur confère des droits, mais aussi des devoirs. Ils s'appliqueront à les honorer, dans le respect des règles de fonctionnement du Conseil départemental des Jeunes et pour le bien de tous.

ENGAGEMENT A ÊTRE

DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX JEUNES

Décidés à :

- Servir l'intérêt général,
- Connaître et respecter les institutions républicaines et leur fonctionnement,
- Comprendre la démocratie locale et la citoyenneté pour mieux les vivre et pour mieux les faire partager,
- S'intéresser à la vie publique, à celle du collège, du canton, du département.

DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX JEUNES RESPONSABLES DE LEURS ACTES

Dans l'action au sein du Conseil départemental des Jeunes, ils doivent :

- Être le porte-parole du collège,
- Respecter le règlement du Conseil départemental des Jeunes

- Être présents aux séances plénières, aux réunions de travail, et aux rencontres du Conseil départemental des Jeunes tout au long de leur mandat, et prévenir en cas d'absence la Cheffe de Projet Citoyenneté du Conseil départemental des Jeunes,
- Concrétiser leurs idées et aider celles des autres à se réaliser,
- Contribuer activement à la réussite de l'action collective des Conseillers Juniors par leur réflexion et leur travail.

Dans l'action au sein du collège, ils doivent :

- Informer les autres collégiens de l'action du Conseil départemental des Jeunes, et les y associer,
- Proposer dans leur collège des actions concrètes en rapport avec les projets décidés dans le cadre du Conseil départemental des Jeunes.

DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX JEUNES OUVERTS AUX AUTRES

Engagés à :

- Être attentifs et à l'écoute des préoccupations de tous les collégiens,
- Représenter tous les collégiens, exprimer leurs idées même si elles sont différentes des leurs,
- Faire appel, chaque fois qu'ils en éprouvent le besoin, à l'aide et aux conseils des personnes de l'équipe d'animation du Conseil départemental des Jeunes, de leur chef d'établissement et de leur personne-relais.
- Rencontrer la personne-relais notamment après chaque séance réunion de travail.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL JEUNE ET LA PERSONNE-RELAIS

S'engagent à :

- Donner connaissance à l'ensemble des personnes fréquentant l'établissement de l'identité des CDJ en l'affichant dans un lieu stratégique au sein du collège
- Afficher dans l'établissement les actions engagées et différentes informations liées au Conseil départemental des Jeunes
- Se rencontrer entre deux séances du Conseil départemental des Jeunes pour réfléchir à l'évolution et la mise en place dans l'établissement des actions engagées par les jeunes conseillers.

Les deux Conseillers départementaux jeunes ont approuvé la présente charte.

Le principal, le directeur et la personne-relais du collège en ont également pris connaissance.

Nous avons tous pris connaissance de cette charte et nous engageons à la respecter en apposant notre signature :

Les Conseillers départementaux Jeunes :

Nom, Prénom

Nom, Prénom

Et,

La personne-relais,
Nom, Fonction

Le Responsable du collège,
Nom